

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	--

Comité syndical du 28 novembre 2011

Délibération n°15-2011

Objet : ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE POUR L'INFORMATION ET LA CONCERTATION DE LA DÉMARCHÉ «LILLE MÉTROPOLE 2030 »

Le lundi vingt-huit novembre deux mille onze à seize heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Vice-président.

Titulaires présents :

Mme SCHARLY, MM. BAERT, BAILLOT, BERNARD, BOUREL, CAUDRON, DEBREU, DELABY, DELEBARRE J., DELEBARRE P., ELEGEEST, FOUCART, JANSSENS, LEFEBVRE, MERTEN, MUTEZ, TIR, VERCAMER, DEHAIS, GRAS, WOLFCARIUS, DESMAZIERES, WIBAUX, DESPREZ, FOUTRY, DUMORTIER et SARAZIN.

Suppléants votants :

M.GABRELLE pour M.BOCQUET E., M.PASTOUR pour M.CODRON, M.GRIMONPREZ pour M.DUCROCQ, M.CAUCHE pour M.DURAND, M.HAYART pour Mme LINKENHELD, M.BARRET pour M.LOOSVELT, M.SANTRE pour M.QUIQUET, M.VAN TICHELEN pour M.WATTEBLED, M.MELON pour M.MONNET et M.COGET pour M.RUANT.

Secrétaire de séance : Roger LEFEBVRE

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : 18 novembre 2011

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 6 décembre 2011



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Par délibération n°13-2010 du 6 décembre 2010, notre assemblée a adopté les modalités d'une consultation internationale dénommée « Lille Métropole 2030 ».

La consultation, destinée à retenir trois équipes lauréates, a été effectuée sous la forme d'un appel d'offres restreint. Les équipes ont été retenues en juin 2011 et sont actuellement en plein travail.

Il convient aujourd'hui d'engager la communication de la démarche.

Il a été décidé d'organiser une journée d'information et de concertation : le vendredi 6 janvier 2012. Le public invité sera composé d'élus, de techniciens et de représentants des institutions publiques.

Pour préparer ce type de manifestations, il était initialement prévu de recourir à une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il paraît aujourd'hui plus adapté de procéder de manière différente pour l'organisation de cette journée.

Il vous est proposé :

- d'utiliser la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des marchés publics
- d'allotir le marché en 7 lots :
 - lot n°1 : restauration
 - lot n°2 : mise en page d'une plaquette
 - lot n°3 : impression d'une plaquette
 - lot n°4 : réalisation d'un film des débats
 - lot n°5 : rédaction des actes
 - lot n°6 : mise en page des actes
 - lot n°7 : impression des actes
- de fixer à 15 jours le délai de remise des offres.

Le Comité syndical est invité à :

- autoriser la consultation telle que définie ci-dessus
- autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette consultation.

À l'unanimité, les membres du Comité syndical ont autorisé :

- la consultation telle que définie ci-dessus
- Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette consultation.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

